

MAITRE DE SOUTIEN LINGUISTIQUE « Français Langue Etrangère »
BASSIN DE MOULINS

IMPLANTATION DU POSTE	<p>Le maître de soutien linguistique « FLE » est rattaché administrativement à l'école élémentaire des Rives d'Allier, 7 Allée des platanes à MOULINS.</p> <p>Il exerce, sur l'ensemble du Bassin de MOULINS (sur les circonscriptions MOULINS 1 et MOULINS 2)</p>
CONDITIONS D'EXERCICE	<p>Le maître de soutien linguistique dispose d'un local adapté dans l'école élémentaire des Rives d'Allier et intervient dans les écoles du BASSIN intégrant les élèves allophones.</p> <p>Il travaille en étroite relation avec le CASNAV.</p> <p>Il exerce sous l'autorité de l'IEN chargé de la Circonscription du 1^{er} degré MOULINS 1 et lui rend compte des organisations choisies et de son emploi du temps.</p> <p>Il peut être associé aux actions de formation de circonscription et bénéficie des formations académiques spécifiques organisées par le CASNAV.</p>
MISSIONS	<p>La mission du maître de soutien linguistique se décline en plusieurs actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recensement des élèves nouvellement arrivés et/ou allophones dans les écoles au moyen de fiches que les directeurs d'école font parvenir aux IEN à l'inscription des élèves (cf site DSDEN 03). - Aide aux directeurs pour le renseignement de ces fiches et appui aux équipes enseignantes concernées par les inclusions des élèves allophones - Participation à l'information des familles - Evaluation diagnostique et évaluation continue des élèves - A partir du positionnement individuel, élaboration des réponses pédagogiques adaptées : constitution de projets individuels, mise en œuvre d'actions de soutien individuelles ou en petits groupes, élaboration des emplois du temps des élèves, adaptation des outils. - Le cas échéant, définition et coordination de l'action des EVS ou des assistants d'éducation ou assistants pédagogiques lorsque ceux-ci ont dans leurs propres missions, l'aide aux élèves non-francophones. - Collaboration avec l'IEN chargé de la mission « Scolarisation des enfants non-francophones et Enfants issus de familles de voyageurs » - Participation au renseignement des enquêtes départementales, académiques ou nationales spécifiques <p>Texte de référence : Circulaire N° 2012-141 du 02/10/2012 (BO N° 37 du 11/10/2012)</p>
COMPETENCES	<p>Tous les enseignants du premier degré peuvent postuler pour ce poste. Il n'est pas exigé de certificat d'aptitude spécial.</p> <p>Toutefois, des compétences spécifiques sont requises dans le domaine du « Français Langue Etrangère » et/ou de la linguistique, si possible validées par un cursus ou un diplôme universitaire dans les disciplines citées, ou par une expérience avérée dans cet enseignement.</p>
MODALITES DE RECRUTEMENT	<p>Le Maître de soutien linguistique est recruté après entretien avec une commission composé de l'IEN de la circonscription MOULINS1, un IEN, un formateur CASNAV.</p>
SITUATION ADMINISTRATIVE	<p>Le titulaire de ce poste bénéficiera de 30 points de bonification indiciaire au titre de la politique de la Ville.</p>